

# Actes de l'Assemblée générale annuelle de l'AMC 2022

---

## Table des matières

<b>Rapports et mises à jour .....</b>	<b>1</b>
Mot de bienvenue et aperçu de la réunion .....	1
Mot de la direction de l'AMC.....	1
Rapport du Comité de la vérification et des finances.....	4
Rapport du Comité de la gouvernance .....	4
Période de questions avec les présidents, la présidente et le vice-président du Conseil d'administration et le porte-parole francophone .....	7
Rapport du Comité des mises en candidature et ratification au Conseil général .....	8
<b>Direction .....</b>	<b>10</b>

---

© Association médicale canadienne 2023

Ces Actes sont publiés uniquement pour discussion avec les membres de l'Association médicale canadienne. Vous pouvez, à des fins personnelles non commerciales, reproduire en tout ou en partie, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, un nombre illimité de copies des Actes de l'Assemblée générale annuelle de l'AMC, à condition d'en accorder le crédit à l'auteur original.

Il n'y a pas de redevances.

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Association médicale canadienne, 1410, place des tours Blair, bureau 500, Ottawa (Ontario) K1J 9B9

Tél. : 800 267-9703; 613 731-9331

---

# Rapports et mises à jour

## Mot de bienvenue et aperçu de la réunion

1. La 155<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association médicale canadienne (AMC) se tient le 21 août 2022. La D<sup>re</sup> Melanie Bechard préside la réunion, la D<sup>re</sup> Kim Kelly en est la vice-présidente. La D<sup>re</sup> Bechard présente M. Dave Bennett, assesseur-conseil autorisé et spécialiste du soutien en réunion, qui a aidé à établir les règles et les processus de la rencontre.
2. La D<sup>re</sup> Bechard reconnaît que les orateurs de l'AGA se joignent à la réunion de la ville de Toronto, située sur les terres cédées en vertu d'un traité des Mississaugas de la rivière Credit, et territoire traditionnel des Anishinabés, des Wendats et des Haudenosaunees. Elle remercie les membres pour leur dévouement continu envers les soins aux patients pendant une troisième année de défis causés par la pandémie et pour leur engagement à défendre la réforme du système de santé. La D<sup>re</sup> Kelly donne des instructions techniques détaillées sur la plateforme de l'AGA et les règles de participation. M. Bennett explique son rôle d'animateur d'une réunion efficace et de conseiller impartial, selon les Robert's Rules of Order, visant trois objectifs principaux : 1) faire participer les membres au débat, 2) gérer le temps efficacement et 3) maintenir l'ordre et la civilité, et faire en sorte que les personnes participantes agissent avec professionnalisme.

## Mot de la direction de l'AMC

### **Allocution de la présidente**

3. La présidente de l'AMC, la D<sup>re</sup> Katharine Smart, s'adresse aux membres et parle de sa présidence. Elle a été élue un mois avant le début de la pandémie et a accédé à la présidence un an plus tard, à un moment où le pays était divisé, alors que la société composait avec la vaccination obligatoire, les débordements aux unités de soins intensifs, les mesures de protection de la santé publique et l'intensification du harcèlement et de l'intimidation envers les effectifs de la santé. Durant la pandémie, l'AMC a pressé le gouvernement fédéral de revitaliser le système de santé en crise, ayant des rencontres régulières avec des parlementaires afin de discuter de la réforme des soins primaires, de la nécessité d'une planification intégrée des ressources humaines de la santé, de l'abolissement des obstacles réglementaires à un permis d'exercice national pour les médecins pour améliorer la mobilité des effectifs de la santé, et d'investissements dans les soins de longue durée et à domicile afin de mieux soutenir les personnes âgées. Alors que le Canada commençait à lever les restrictions sanitaires et à émerger de la pandémie, la D<sup>re</sup> Smart a assisté aux réunions des associations médicales provinciales et territoriales (AMPT) et à d'autres conférences médicales en personne pour discuter d'enjeux déterminants pour la profession et fournir des précisions sur le nouveau plan stratégique de l'AMC, *Retombées 2040*. Pendant ce temps, une « infomédie » parallèle naissait et créait une désinformation (principalement en ligne). Les médias sociaux ont joué un rôle clé pour lutter contre cette « infomédie » avec de l'information factuelle, fondée sur la science, sur la COVID-19 et les campagnes de

vaccination, tout en favorisant la connectivité et le réseautage avec les médecins. Pour terminer, la D<sup>re</sup> Smart fait part de sa fierté pour la profession et explique ce que signifie pour elle le fait d'être médecin. La santé est une constellation d'expériences, largement influencées par les déterminants sociaux de la santé, et est plus qu'un plan de diagnostics et de traitements. Les médecins jouent un rôle essentiel en défendant une société où tous les enfants ont la même chance d'avoir un avenir sain et significatif. La D<sup>re</sup> Smart encourage les médecins à utiliser leur plateforme et leurs privilèges pour continuer à avoir les discussions difficiles nécessaires, à dire la vérité et à repousser les limites encore plus loin. Elle remercie sa famille pour son soutien continu, ses collègues du Conseil d'administration pour leurs idées et le personnel de l'AMC pour son expertise, puis remet le flambeau au nouveau président, le D<sup>r</sup> Alika Lafontaine.

#### ***Allocution du président désigné***

4. Le D<sup>r</sup> Lafontaine, président désigné de l'AMC, remercie la D<sup>re</sup> Smart d'avoir été la voix franche nécessaire au cours de l'année écoulée. Il parle ensuite de son enfance et de son diagnostic précoce d'un trouble de l'apprentissage, et de la façon dont lui et sa famille ont surmonté cette épreuve en tentant diverses solutions et méthodes d'enseignement, combinées à des expériences non liées au cadre scolaire, pour l'aider à grandir en tant que personne. Ses parents croyaient que l'avenir déterminé par la sagesse reconnue des éducateurs n'était pas forcément correct ni gravé dans la pierre. Ils se sont fiés à la profonde connaissance qu'ils avaient de leur fils et l'ont aidé à tracer une nouvelle voie. Une approche similaire pourrait être bénéfique à la situation chaotique actuelle du système de santé canadien : se pencher sur les expériences négatives et se reposer les uns sur les autres pour se soutenir, chercher de meilleures solutions fondées sur la profonde connaissance qu'ont les médecins du système, tenter de nouvelles méthodes, remettre le statu quo en question et former des alliances pour bâtir un système de santé plus durable qui traite la patientèle avec respect, soutient les effectifs de la santé et accorde la priorité aux soins en équipe. En cette période de grande incertitude sur l'avenir des soins de santé au Canada, aggravée par les défis continus relatifs au bien-être des médecins (épuisement professionnel, intimidation et harcèlement, fardeau administratif), un changement est non seulement possible, mais nécessaire afin de redéfinir ce que signifie être médecin et comment mieux travailler avec la patientèle et les collègues de la santé.

#### ***Allocution de la présidente du Conseil d'administration***

5. La D<sup>re</sup> Suzanne Strasberg, présidente du Conseil d'administration de l'AMC, remercie les membres pour leur temps et leur dévouement envers leur Association. Son rôle de présidente du Conseil d'administration consiste à favoriser un leadership efficace et une bonne gouvernance, faisant en sorte que l'AMC mette en œuvre sa stratégie, *Retombées 2040*. Cette stratégie à long terme repose sur quatre piliers : *i*) chaque personne doit avoir la même possibilité d'être en bonne santé, *ii*) nous avons besoin d'un système de santé durable et accessible, où la patientèle participe véritablement à ses soins, *iii*) les médecins ont besoin de soutien en tant que personnes et professionnels et *iv*) la culture médicale doit incarner l'équité, la diversité et l'inclusion.
6. L'AMC a joué un rôle important dans l'adoption d'une mesure législative fédérale visant à protéger les effectifs de la santé contre le harcèlement physique et psychologique (projet de loi C-3), et nous défendons maintenant activement sa pleine application partout au pays. Dans d'autres domaines, l'AMC cherche à

former des partenariats et à travailler avec les membres, la patientèle et d'autres parties prenantes de premier plan du secteur de la santé. Les deux sommets d'urgence tenus cette dernière année en partenariat avec l'Association des infirmières et infirmiers du Canada en sont un récent exemple. Les recommandations découlant de ces événements, qui ont rassemblé des dizaines d'organisations, ont été bien accueillies par le gouvernement fédéral. Nous avons également continué à travailler avec le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et le Collège des médecins de famille du Canada afin de mieux intégrer les soins virtuels aux systèmes de santé. La D<sup>re</sup> Smart a aussi récemment rencontré dix premiers ministres au Conseil de la fédération pour exiger un plan d'action immédiat afin de répondre à la crise des ressources humaines de la santé et d'améliorer la mobilité des effectifs de la santé.

7. L'AMC est déterminée à améliorer la mobilisation des médecins et à rendre l'organisation plus équitable, diversifiée et inclusive, tout en progressant vers la réconciliation, en partenariat avec les peuples des Premières Nations, les Inuits et les Métis. Par exemple, le Comité de la gouvernance favorise l'amélioration de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans les structures de gouvernance de l'AMC; un groupe consultatif de médecins, présidé par la D<sup>re</sup> Smart, a préparé un nouveau modèle de mobilisation afin de mieux communiquer et collaborer avec les membres; et l'AMC a formé un Cercle d'orientation stratégique constitué de leaders du secteur de la santé, de gardiens et gardiennes du savoir et de patients et patientes, issus de communautés autochtones, pour promouvoir des soins de santé équitables pour l'ensemble de la population au Canada.
8. Pour terminer, la D<sup>re</sup> Strasberg raconte l'histoire d'une jeune femme dont elle prend soin depuis sa naissance à sa clinique, qui vit dans un quartier défavorisé de Toronto. La D<sup>re</sup> Strasberg a dit à tous ses jeunes patients et patientes qu'elle leur achèterait leur premier stéthoscope quand ils seraient admis à une faculté de médecine, le cas échéant. Cette jeune femme a surmonté d'innombrables obstacles pour entrer à la faculté de médecine et a été la première personne à recevoir un stéthoscope gratuit de la part de la D<sup>re</sup> Strasberg.

### ***Allocution du porte-parole francophone***

9. Le D<sup>r</sup> Abdo Shabah, porte-parole francophone de l'AMC, parle des initiatives en cours au Québec et de la façon dont les quatre piliers de *Retombées 2040* vont aider à soutenir les médecins de la province. L'AMC tient des réunions trimestrielles avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) et le Collège des médecins du Québec (CMQ), et communique régulièrement avec le Collège québécois des médecins de famille (CQMF), l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et le ministre de la Santé du Québec. D'une manière générale, l'engagement de l'AMC avec ces organisations est passé du stade de relation à celui de partenariat. Par exemple, l'AMC et la FMOQ ont conjointement créé et mis en place un nouveau programme de formation en leadership médical, qui est bien accueilli dans la province jusqu'à présent. Six séances sont prévues jusqu'en 2024, la première ayant été vite remplie.
10. L'AMC a récemment présenté une séance en français sur ses quatre séances virtuelles du Sommet sur la santé, édition 2022, en partenariat avec l'École de santé publique de l'Université de Montréal. De plus, une Table de concertation des médecins du Québec a été créée afin d'aider à orienter le Colloque annuel des

médecins leaders du Québec. Le point de vue pancanadien et l'expertise de l'AMC sur les enjeux de santé ont entraîné plus de 330 interventions médiatiques en français, partout au pays, depuis le début de l'année, l'accent étant mis sur la crise des ressources humaines de la santé et les résultats du récent Sondage national de l'AMC sur la santé des médecins. Le D<sup>r</sup> Shabah termine son deuxième et dernier mandat au Conseil d'administration de l'AMC. Il remercie les membres de lui avoir permis de représenter les médecins du Québec et souhaite à la personne qui lui succédera le plus grand des succès.

## Rapport du Comité de la vérification et des finances

11. Le D<sup>r</sup> David Cram, président du Comité de la vérification et des finances de l'AMC, présente aux membres les états financiers non consolidés de 2021, dans le cadre du Rapport aux membres. Il indique que la firme Ernst & Young a émis une opinion sans réserve sur les états et que dans l'ensemble, l'Entreprise AMC reste dans une excellente position financière. Le cadre comptable de l'AMC, adopté en 2019, permet une transparence et une responsabilisation accrues en rendant les états financiers accessibles aux membres de l'AMC et au grand public. La Fondation AMC a donné près de 8 millions de dollars au cours de l'année écoulée pour soutenir les initiatives sanitaires durant la pandémie. Les frais d'adhésion à l'AMC resteront inchangés en 2023, soit à 195 \$ pour les médecins en exercice (aucuns frais pour les apprenants en médecine et les médecins retraités).
12. Les membres ont pu poser des questions au D<sup>r</sup> Cram et débattre de toutes les motions avant le vote. Ils posent des questions sur le billet à recevoir de la page 15 des états financiers non consolidés et sur la circulation des fonds entre les entités à but lucratif et non lucratif. Ils demandent également si le Comité envisage de fournir des précisions additionnelles et d'utiliser des tableaux ou des graphiques dans les futurs rapports, pour qu'ils soient plus faciles à comprendre et à assimiler.
13. La motion suivante est proposée et appuyée :

***L'Association médicale canadienne nomme par les présentes Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. vérificateur externe de l'Association jusqu'à la prochaine assemblée annuelle de l'Association ou jusqu'à la nomination de ses successeurs.***

**Résolution AGM 22-1**

**Adoptée**

## Rapport du Comité de la gouvernance

14. Le D<sup>r</sup> Carl Nohr, président du Comité de la gouvernance de l'AMC, présente les modifications aux règlements proposées dans deux domaines : 1) la modernisation du processus de mise en candidature de l'AMC et 2) les modifications d'ordre administratif et rédactionnel. Le D<sup>r</sup> Nohr explique la raison d'être des modifications proposées. Par exemple, en éliminant l'obstacle à la participation qu'est la nécessité d'avoir un certain nombre de membres pour présenter une candidature, l'AMC peut contribuer à améliorer la diversité. L'exigence des signatures ne vise pas à examiner ou à approuver les candidatures, ce n'est qu'un obstacle pour certaines personnes. On propose également d'élargir la portée des attributs de diversité devant être considérés par le Comité des mises en candidature de l'AMC.

15. Les membres ont pu poser des questions au D<sup>r</sup> Nohr et débattre de toutes les motions avant le vote. En réponse à une question sur l'élimination de l'exigence d'avoir des signatures pour présenter une candidature, le D<sup>r</sup> Nohr explique que la vérification des signatures est une vieille pratique que de nombreuses organisations ont déjà abandonnée. L'AMC s'attend à recevoir un plus grand nombre de soumissions avec l'élimination de l'exigence des 50 signatures, et le Comité des mises en candidature de l'AMC affirme qu'il sera en mesure de gérer la charge de travail accrue liée à l'examen d'un plus grand nombre de candidatures. En réponse aux questions sur le processus de mise en candidature, des précisions sont fournies sur les critères de sélection des personnes candidates et le processus de décision du Comité des mises en candidature, qui examine toutes les candidatures en fonction des compétences et des connaissances nécessaires à un leadership équilibré dans l'ensemble de l'organisation. Le D<sup>r</sup> Nohr explique également que si les modifications aux règlements sont approuvées, les étudiants en médecine et les médecins résidents pourraient présenter eux-mêmes leur candidature et être considérés avec les étudiants en médecine et les médecins résidents approuvés par leurs sociétés affiliées respectives. Ces modifications visent à offrir des conditions égales pour que tous les membres puissent participer plus facilement au processus de mise en candidature. En réponse aux questions de suivi sur la recommandation des modifications, on précise que les membres de délégation vont toujours approuver (ou ne pas approuver) la liste de personnes candidates (ou une personne candidate individuellement) par l'intermédiaire du vote de ratification annuel.

16. Les motions de procédure suivantes sont présentées par les membres :

**Motions de procédure**

17. La motion suivante est proposée et appuyée :

***Renvoyer la résolution AGM 22-2 au Comité de la gouvernance de l'AMC pour un examen plus approfondi.***

***Rejetée***

18. La motion suivante est proposée et appuyée :

***Modifier la résolution AGM 22-2 pour inclure le mot « race » à l'article 12.4.1.***

***Adoptée à l'unanimité***

19. La motion suivante est proposée et appuyée :

***Scinder la résolution AGM 22-2 en deux motions distinctes, une sur les modifications proposées aux articles 12.3.1, 12.3.3 et 12.3.4 et une autre sur les modifications proposées à l'article 12.4.1.***

***Adoptée***

**Motions de fond**

20. Conformément à la motion de procédure adoptée ci-dessus, la résolution AGM 22-2 a été scindée en deux motions distinctes.

21. La motion suivante est proposée et appuyée :

***Les modifications aux règlements relatives à la modernisation du processus de mise en candidature de l'AMC (en vertu des articles 12.3.1, 12.3.3 et 12.3.4) figurant à l'annexe B du Rapport aux membres de l'Association médicale canadienne (2022) sont par la présente adoptées en tant que règlements de l'Association.***

**Résolution AGM 22-2A**

**Adoptée**

22. La motion suivante est proposée et appuyée :

***Les modifications aux règlements relatives à la modernisation du processus de mise en candidature de l'AMC (en vertu de l'article 12.4.1) figurant à l'annexe B du Rapport aux membres de l'Association médicale canadienne (2022) sont par la présente adoptées en tant que règlements de l'Association, le mot « race » ayant été ajouté à l'article 12.4.1.***

**Résolution AGM 22-2B**

**Adoptée**

23. Le D<sup>r</sup> Nohr explique les six modifications d'ordre administratif et la raison d'être des modifications recommandées à la résolution AGM 22-3. Selon la pratique actuelle, l'orateur ou l'oratrice du Conseil général agit également comme président ou présidente de l'Assemblée générale annuelle (tout comme l'orateur adjoint ou l'oratrice adjointe agit comme vice-président ou vice-présidente), exigeant l'ajout des titres « président de l'AGA » et « vice-président de l'AGA » dans de nombreux articles des règlements (10.1.2, 10.2.1, 10.3.3, 10.4.1, 10.4.2, 12.2.2 et 12.3.1). Comme les règlements comprennent un article distinct pour les dirigeants (qui ne signent généralement pas les documents de l'Association), on propose de remplacer le terme « *signing officers* » par « *signing authorities* » à l'article 11.1.1 de la version anglaise des règlements, et par « personnes détentrices d'une procuration de signature en vertu des présents règlements » à l'article 21.1. La modification suivante propose de supprimer la référence au Sommet sur la santé pour la durée des mandats et des vacances, pour qu'elle soit uniquement liée à l'AGA et au Conseil général (articles 11.3.1 et 11.5.3). On propose d'apporter des modifications au chapitre 17 pour qu'il soit plus précis quant au type de rapport que les vérificateurs préparent, pour supprimer les dates de soumission précises du rapport du vérificateur (car l'AGM est maintenant tenue à des dates différentes) et pour ajouter un article stipulant que les états financiers vérifiés annuels sont accessibles à tous les membres. Des mises à jour sont également faites au chapitre 19 pour refléter la pratique actuelle consistant à publier les modifications aux règlements dans le Rapport annuel aux membres et pour préciser que les modifications aux règlements entrent en vigueur à la clôture de l'AGA et ne touchent pas l'application antérieure de tout règlement. Enfin, les modifications proposées à l'article 22.1.2 supprimeraient « représentant officiel ou autre membre de l'Association » de la disposition sur l'indemnisation des membres de la direction et des membres du Conseil d'administration; le libellé « Tout membre de la direction ou membre du Conseil d'administration de l'Association qui a assumé ou s'apprête à assumer une responsabilité quelconque » serait maintenu afin d'indemniser tout membre qui assume une responsabilité au nom de l'Association. Les membres ont pu poser des questions sur les modifications d'ordre administratif et débattre de la motion.

24. La motion suivante est proposée et appuyée :

***Les modifications aux règlements d'ordre administratif figurant à l'annexe B du Rapport aux membres de l'Association médicale canadienne (2022) sont par les présentes adoptées comme Règlements de l'Association.***



25. Le D<sup>r</sup> Nohr décrit le processus de soumission de proposition de nature administrative ou organisationnelle et les procédures de suivi, et parle de quatre propositions faites en 2021, qui ont été soumises au Comité de la gouvernance pour qu'il fasse des recommandations au Conseil d'administration de l'AMC. Les propositions portaient sur *i*) un mécanisme élargi de destitution des membres du Conseil d'administration, *ii*) un processus d'élection national pour tous les membres du Conseil d'administration, *iii*) la dissolution du Conseil général et *iv*) l'interdiction pour tout membre du Conseil d'administration de l'AMC d'occuper un rôle de direction dans une association médicale provinciale ou territoriale ou dans une autre organisation médicale. Le Comité de la gouvernance et le Conseil d'administration de l'AMC décident de ne pas aller de l'avant avec ces propositions pour le moment, mais les thèmes qui découlent de nombre d'entre elles seront explorés dans le cadre de consultations auprès des membres au cours de l'année à venir. En ce qui a trait aux travaux du Comité l'année prochaine, l'AMC s'engage envers l'amélioration continue dans les domaines de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, et va consulter et mobiliser les membres sur tout changement éventuel aux processus de mise en candidature, d'élection ou de ratification.

## Période de questions avec les présidents, la présidente et le vice-président du Conseil d'administration et le porte-parole francophone

26. La D<sup>re</sup> Kelly anime une séance de questions et réponses avec la direction de l'AMC, soit les D<sup>rs</sup> Smart, Lafontaine, Strasberg, Nohr, Collins et Shabah. Les sujets soulevés sont entre autres des demandes de précisions sur le processus d'examen du Comité des mises en candidature, la grille des compétences et la rétroaction aux personnes candidates non retenues, les résultats du Sondage national de l'AMC sur la santé des médecins de 2021, qui indique l'aggravation de l'épuisement professionnel et des problèmes de santé mentale au sein de la profession, l'utilisation du produit de la vente de Gestion financière MD, la juste représentation en comité en matière d'équité et d'inclusion, les entités avec et sans but lucratif de l'Entreprise, les effets de la nouvelle stratégie de mobilisation sur le nombre de membres, l'harmonisation des objectifs des AMPT afin de promouvoir les enjeux et les causes de *Retombées 2040*, la mobilisation active de la profession auprès des groupes de médecins traditionnellement sous-représentés (p. ex., minorités visibles, membres en début de carrière), les plans de travail de l'AMC au Québec, le calendrier des futures AGA, les programmes de soutien au bien-être des médecins partout au pays, la représentation auprès du gouvernement fédéral sur la crise dans les systèmes de soins de santé et dans les soins primaires ainsi que les préoccupations sur la privatisation, et l'initiative relative à un permis d'exercice pancanadien, qui gagne en popularité dans le milieu médical et au gouvernement.

# Rapport du Comité des mises en candidature et ratification au Conseil général

27. La D<sup>re</sup> Bechard confirme le quorum pour la ratification au Conseil général et invite la D<sup>re</sup> Ann Collins, à titre de présidente du Comité des mises en candidature de l'AMC, à présenter le rapport du Comité. La D<sup>re</sup> Collins préside cette partie de la réunion et rappelle aux membres de délégation les règles de participation et la façon de voter et de présenter des motions de procédure.
28. La D<sup>re</sup> Collins dit que l'appel de manifestations d'intérêt a été fait à un nombre d'organisations record à l'automne 2021 afin d'encourager la participation accrue des groupes traditionnellement sous-représentés et d'améliorer la diversité aux postes de direction de l'AMC. Les personnes candidates ont volontairement déclaré les compétences et attributs en matière de diversité auxquels elles s'identifient, et ont fait état de tous conflits d'intérêts et les ont gérés de manière appropriée.
29. La D<sup>re</sup> Collins explique le processus aux membres de délégation et indique que les nouveaux mandats commenceront à la clôture de la réunion.

## Conseil d'administration

30. La motion suivante est proposée et appuyée :

***Les membres de délégation au Conseil général ratifient en bloc tous les postes au Conseil et aux comités précisés dans le rapport du Comité des mises en candidature de l'AMC et présentés pendant la réunion sur le rapport du Comité des mises en candidature du 21 août 2022.***

***Résolution GC22-01***

***Adoptée***

31. Les personnes suivantes sont nommées ou renommées au Conseil d'administration pour un mandat de trois ans à compter du 23 août 2022 :
- D<sup>r</sup> Jean-Joseph Condé (Québec – premier mandat)
  - D<sup>r</sup> Allison Kennedy (Nouveau-Brunswick – deuxième mandat)
  - D<sup>r</sup> Larry Pan (Île-du-Prince-Édouard – deuxième mandat)
32. Les personnes suivantes sont nommées ou renommées au Conseil d'administration pour un mandat d'un an à compter du 23 août 2022 :
- D<sup>re</sup> Esther Kim (médecin résidente – premier mandat)
  - M<sup>me</sup> Santanna Hernandez (étudiante – premier mandat)

## Comité d'éthique

33. Les personnes suivantes sont nommées ou renommées au Comité d'éthique pour un mandat de trois ans à compter du 23 août 2022 :
- D<sup>r</sup> Barry Pakes (président) (premier mandat)

34. Les personnes suivantes sont nommées ou renommées au Comité d'éthique pour un mandat d'un an à compter du 23 août 2022 :

- D<sup>re</sup> Olivia Lee (médecin résidente – troisième mandat)
- M<sup>me</sup> Fiza Javed (étudiante – premier mandat)

### **Comité des mises en candidature**

35. Les personnes suivantes sont nommées ou renommées au Comité des mises en candidature pour un mandat d'un an à compter du 23 août 2022 :

- D<sup>re</sup> Esther Kim (médecin résidente – premier mandat)
- M<sup>me</sup> Santanna Hernandez (étudiante – premier mandat)

### **Présidence désignée**

36. La D<sup>re</sup> Collins explique les deux voies offertes pour la présidence désignée en vertu des règlements de l'AMC. Des précisions sont fournies sur les délais pour les deux mises en candidature pour la présidence désignée. Le Comité des mises en candidature recommande de permettre aux deux candidates de se présenter à une élection à la réunion des membres de délégation au Conseil général de 2022.

37. Après une brève allocution de chaque candidate, une élection est tenue et la D<sup>re</sup> Kathleen Ross (C.-B.) est élue présidente désignée de l'Association pour 2022-2023.

38. La réunion est ajournée.

# Direction

## Présidence et vice-présidence de l'AGA, 2022

**Présidente/Oratrice** Melanie Bechard, M.D.

**Vice-présidente/Oratrice adjointe** Kim Kelly, M.D.

## Conseil d'administration, 2021-2022

<b>Présidente du Conseil</b>	Suzanne Strasberg, M.D.
<b>Présidente</b>	Katharine Smart, M.D.
<b>Président désigné</b>	Alika Lafontaine, M.D.
<b>Présidente sortante</b>	Ann Collins, M.D.
<b>Alberta, vice-président du Conseil</b>	Carl Nohr, M.D.
<b>Colombie-Britannique</b>	Nigel G. Walton, M.D.
<b>Manitoba</b>	David Cram, M.D.
<b>Nouveau-Brunswick</b>	Allison Kennedy, M.D.
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	Paula Cashin, M.D.
<b>Nouvelle-Écosse</b>	Gerard MacDonald, M.D.
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	Courtney Howard, M.D.
<b>Ontario</b>	Rachel Forman, M.D.
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	Larry Pan, M.D.
<b>Québec</b>	Abdo Shabah, M.D.
<b>Saskatchewan</b>	Clare Kozroski, M.D.
<b>Yukon</b>	Alexander Poole, M.D.
<b>Non-médecin</b>	Janet Ecker
<b>Médecin résidente</b>	Emily Stewart, M.D.
<b>Étudiante</b>	Tharsini Sivananthajothy, M.D.